



*Date de la convocation : 3 décembre 2020  
Nombre de délégués en exercice : 66*



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAGNAU, Frédéric CLABÉ, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA).

**Etaient excusés :**

Michel BERNOS, Francis ESCALÉ, Emmanuel HANON, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Eric SAUBATTE, Bernard UTHURRY.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Michel CAPERAN, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Josy POUEYTO, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

**Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ**

-----

**N° 1 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTES  
DU PAYS DE BEARN**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Mesdames, Messieurs**

Par délibérations des 24 septembre et 8 octobre 2020, l'assemblée du Pays de Béarn a déterminé le nombre de ses vice-présidents. Ce nombre a été fixé à 15.

Sept vice-présidents sont d'ores et déjà en fonction, suite à leur désignation le 24 septembre 2020.

Il convient à présent de procéder à l'élection des vice-présidents supplémentaires dans les conditions fixées par les articles L.2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sur renvoi de l'article L.5211-2.

Afin d'instaurer une parité de genre, il est proposé de ne recevoir que des candidatures féminines.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucune candidate n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la plus âgée est déclarée élue.

Aucun acte de candidature n'est exigé et il n'est pas nécessaire d'avoir été candidate aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Il est procédé successivement à l'élection de chaque vice-présidente. Les vice-présidentes prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Le Président invite les déléguées qui le souhaitent à présenter leur candidature et fait procéder à l'élection.

### **Election des Vice-Présidentes**

**Candidature : Madame Marie-Claire NÉ**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66  
Votants : 50  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 50**

**Madame Marie-Claire NÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Nadia GRAMMONTIN**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66  
Votants : 50  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 50**

**Madame Nadia GRAMMONTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Marie-Pierre CABANNE**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66  
Votants : 50  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 50**

**Madame Marie-Pierre CABANNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Lydie ALTHAPÉ**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66  
Votants : 50  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 50**

**Madame Lydie ALTHAPÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Katty BROGNOLI**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66  
Votants : 50  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 50**

**Madame Katy BROGNOLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Muriel BAREILLE**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66  
Votants : 50  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 50**

**Madame Muriel BAREILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Carine SARRIQUET**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66**  
**Votants : 50**  
**Abstentions : 0**  
**Suffrages exprimés : 50**

**Madame Carine SARRIQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

**Candidature : Madame Monique MOULAT**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 66**  
**Votants : 50**  
**Abstentions : 0**  
**Suffrages exprimés : 50**

**Madame Monique MOULAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Vice-Présidente du Pays de Béarn et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

*Cette délibération est examinée lors d'une séance organisée en vertu des dispositions combinées de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.*

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU